ENQUÊTE MÉTIER ET CONDITIONS DE TRAVAIL
PROFESSEURS DOCUMENTALISTES

1464 professeurs documentalistes (soit plus de 15%) ont participé à l'enquête métier du SNES-FSU organisée début 2020 ce qui permet d'avoir une idée précise du sentiment général au moment où le CAPES de documentation fêtait ses 30 ans.
C'est une enquête déclarative de 54 questions réalisée en ligne du 28 janvier au 28 avril 2020.

I.TYPOLOGIE DES PARTICIPANTS (Q1 à Q5b) :

La participation importante à l'enquête métier du Snes-Fsu concernant les professeurs documentalistes se matérialise par des répondants dans l'ensemble des académies (à l'exception de la COM Wallis et Futuna) et un équilibre entre syndiqué ou non au SNES-FSU (47% contre 48%).
63% des répondants sont en collège, 23% en lycée GT, 9% en lycée pro. Concernant l'ancienneté d'exercice, on remarque une représentation importante des jeunes collègues (24% ont moins de 5 ans d'exercice) et des plus anciens (26% ont plus de 20 ans d'exercice).

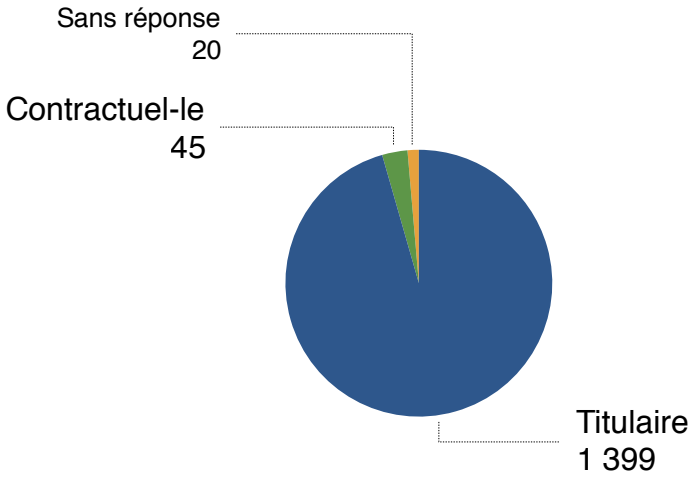

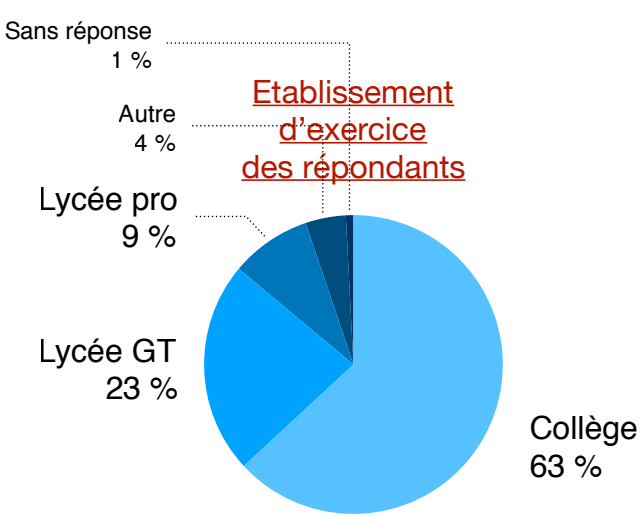

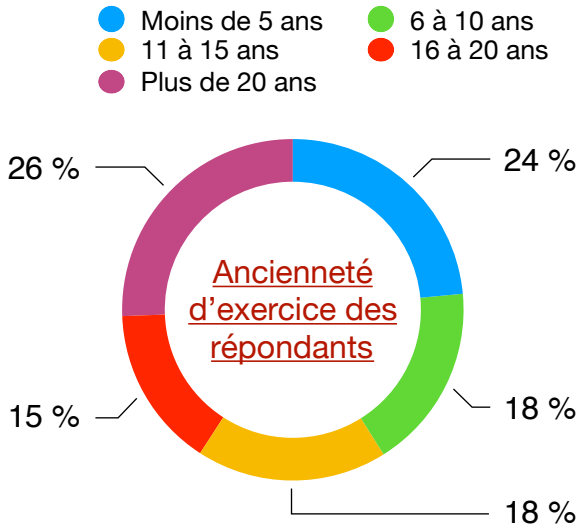

17 % des répondants en lycée professionnel sont des Hommes

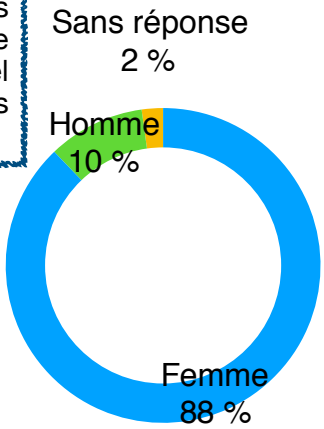

Académie d'exercice des répondants

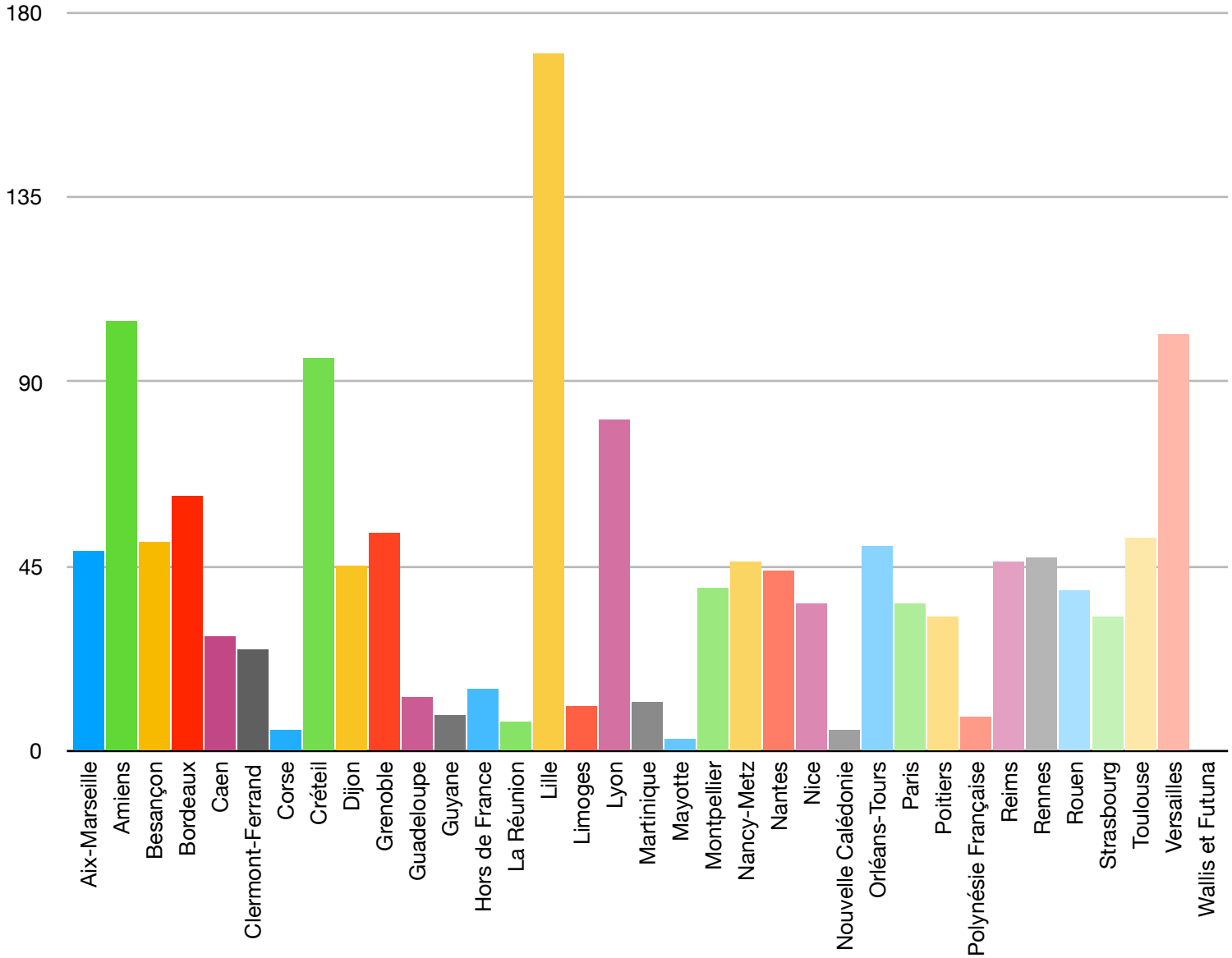

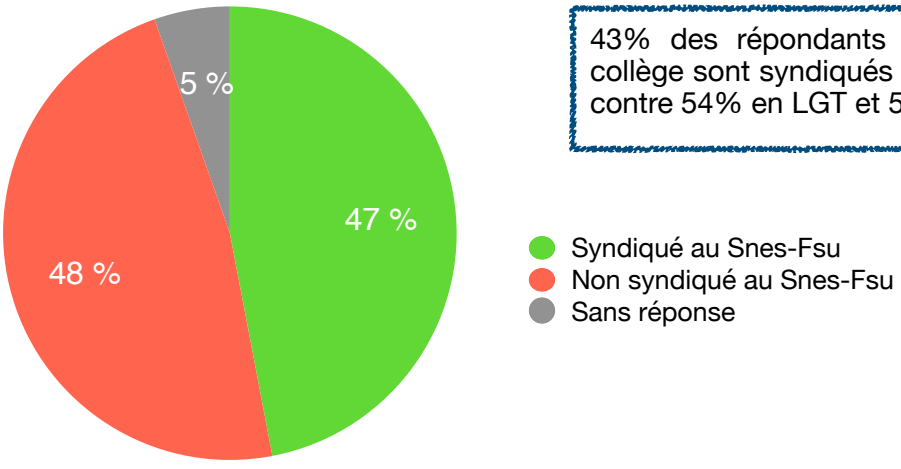

43% des répondants exerçant en collège sont syndiqués au Snes-Fsu contre 54% en LGT et 57% en LP

Enquête du Snes-Fsu auprès des professeurs documentalistes (janvier-avril 2020)

II. HEURES D'ENSEIGNEMENT (Q6 à Q13) :

Plus de 90% des répondants déclarent assurer une ou plusieurs heures d'enseignement par semaine. **L'exercice de la mission pédagogique est donc bien une réalité dans le quotidien des professeurs documentalistes** (avec une disparité importante selon le type d'établissement d'exercice : voir Q.6bis). Les répondants regrettent toutefois de ne pas pouvoir en faire suffisamment pour la formation des élèves (33% par manque de créneaux horaires, 29% en raison d'autres tâches à assurer, 2% par refus du chef d'établissement). 32% déclarent en faire suffisamment pour assurer la formation des élèves.

Malgré la circulaire de missions de 2017 et le décret sur les ORS de 2014 qui actent le décompte des heures d'enseignements qui valent pour deux heures de service, seuls 36% des professeurs documentalistes l'ont demandé.

Les raisons évoquées par les répondants pour ne pas faire valoir leurs droits sont diverses. Les principales, données dans la question ouverte, étant la peur de perdre ces heures d'enseignement s'ils en demandaient le décompte, une fermeture trop importante du CDI en cas de décompte en raison d'une dotation trop faible en postes de professeurs documentalistes par établissement, ou encore l'absence d'inscription de ces heures à l'emploi du temps.

Pour le Snes-Fsu, chaque heure d'enseignement assurée par le professeur documentaliste doit valoir pour deux heures de service conformément aux textes en vigueur. Les professeurs documentalistes ne doivent pas porter la responsabilité du manque de moyens humains alloués au fonctionnement du CDI : c'est à l'Education Nationale de créer des postes et de les pourvoir !

Q.6 Combien d'heures d'enseignements faites- vous par semaine en moyenne ?

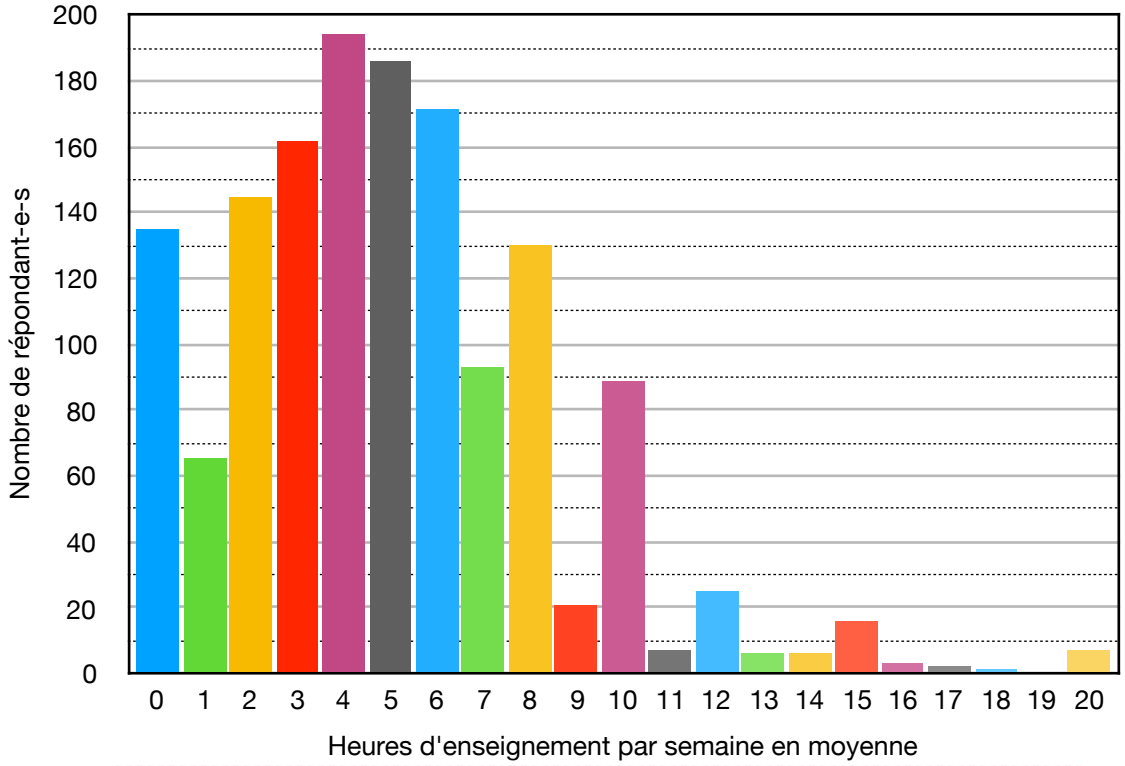

Enquête du Snes-Fsu auprès des professeurs documentalistes (janvier-avril 2020)

Q.6bis Combien d'heures d'enseignements faites- vous par semaine en moyenne (détails par catégorie d'établissement)?

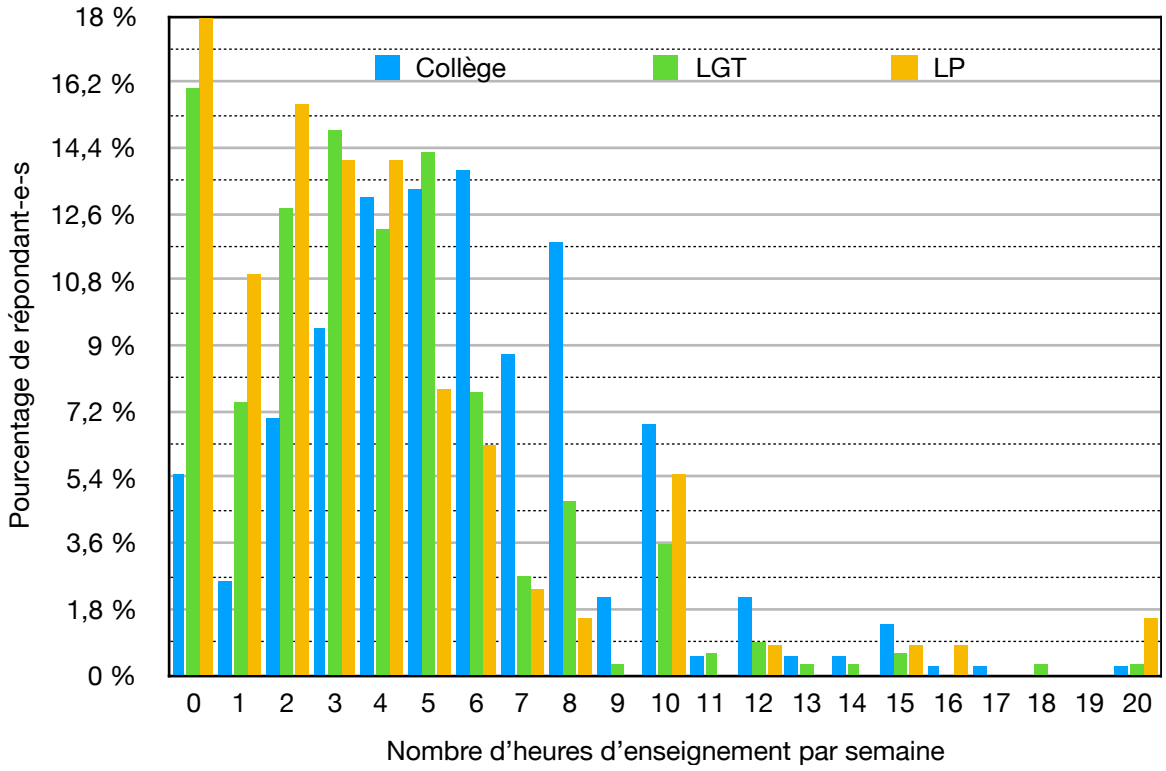

Q.7 Si vous faites des heures d'enseignement, parvenez-vous à en faire suffisamment pour la formation des élèves ?

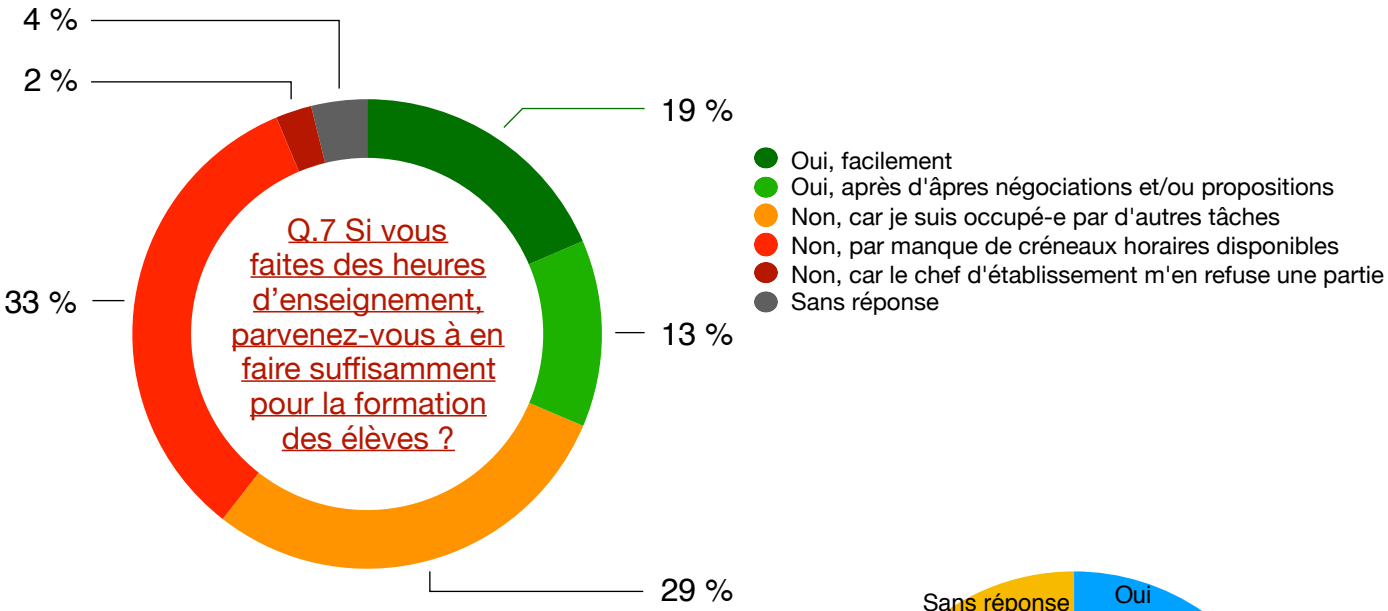

Q.13 Vous a-t-on refusé la possibilité d'effectuer des heures d'enseignement ?

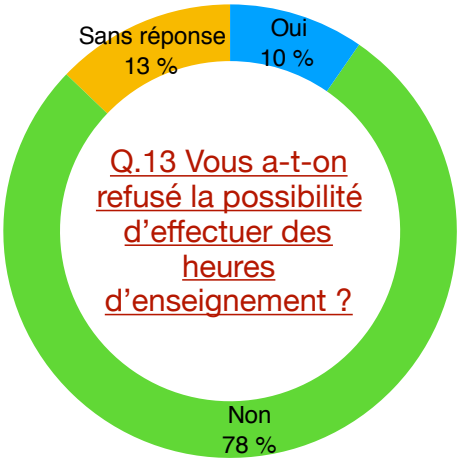

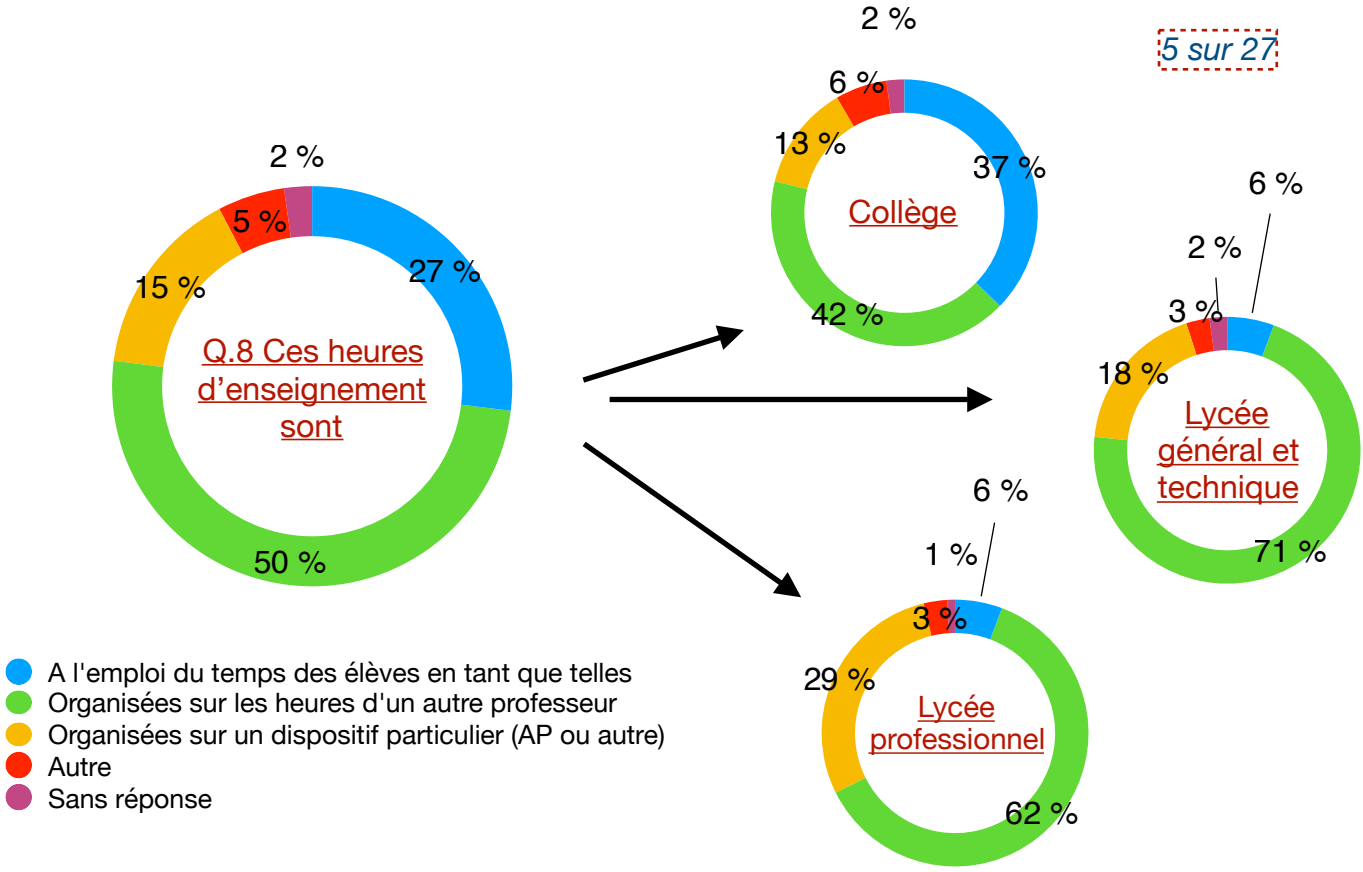

Q.9 Avez-vous demandé l'application du décompte des heures d'enseignement (1h d'enseignement = 2h de service) ?

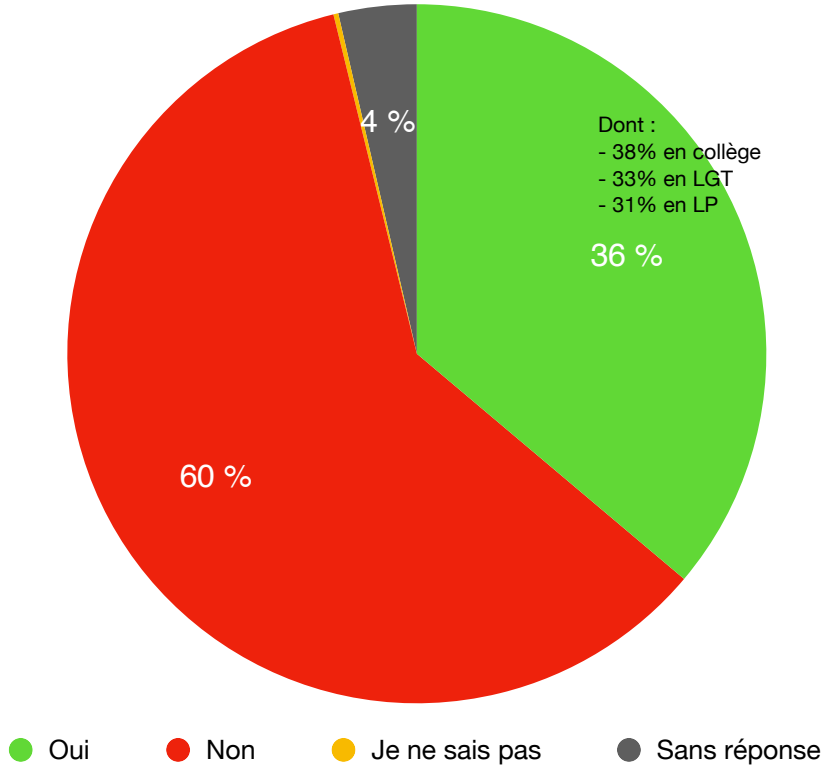

Seuls 36% des répondant-e-s, qui font des heures d'enseignement, déclarent demander le décompte prévu par les textes (décret sur les ORS de 2014 et circulaire de missions des professeurs documentalistes de 2017).
L'auto-censure des collègues vis-à-vis de leurs droits est exprimée dans la question ouverte qui suit (Q10) qui a reçu 751 réponses. Les raisons principales évoquées sont la peur de perdre ces heures d'enseignement s'ils en demandaient le décompte, la pression exercée par le chef d'établissement concernant les plages d'ouverture du CDI ou leur méconnaissance des textes, l'absence d'inscription de ces heures à l'emploi du temps des élèves, le fait que ces séances soient ponctuelles ou en co-enseignement.

42% des répondants ne parviennent pas à faire appliquer le décompte de leurs heures d'enseignements.

- 7% parviennent à le faire appliquer sur 100% des heures d'enseignement effectuées
- 13% sur plus de 50% des heures d'enseignement effectuées
- 8% sur 50% des heures effectuées
- 12% sur moins de 50% des heures d'enseignements effectuées.

De telles disparités dans l'application du décret décomptant deux heures de service pour une heure d'enseignement montrent que le problème est renvoyé aux spécificités locales.

Pour le Snes-Fsu, toutes les heures d'enseignement effectuées par les professeurs documentalistes doivent compter pour deux heures de service.

Q.11 Sur quel pourcentage d'heures d'enseignement parvenez-vous à faire appliquer le décret « 1 heure d'enseignement = 2h de service » ?

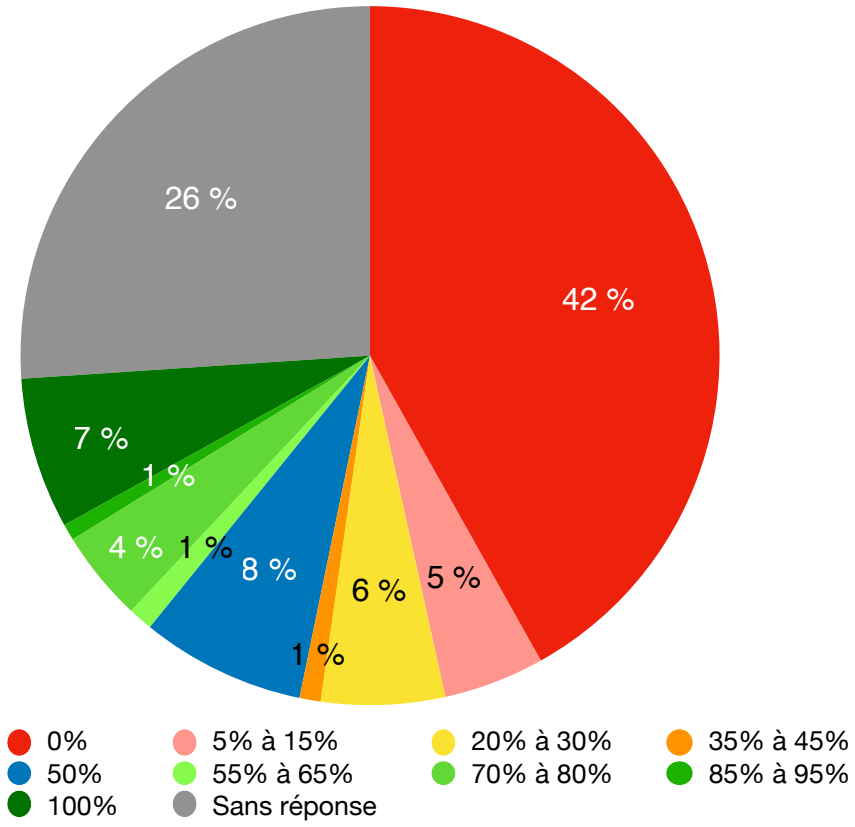

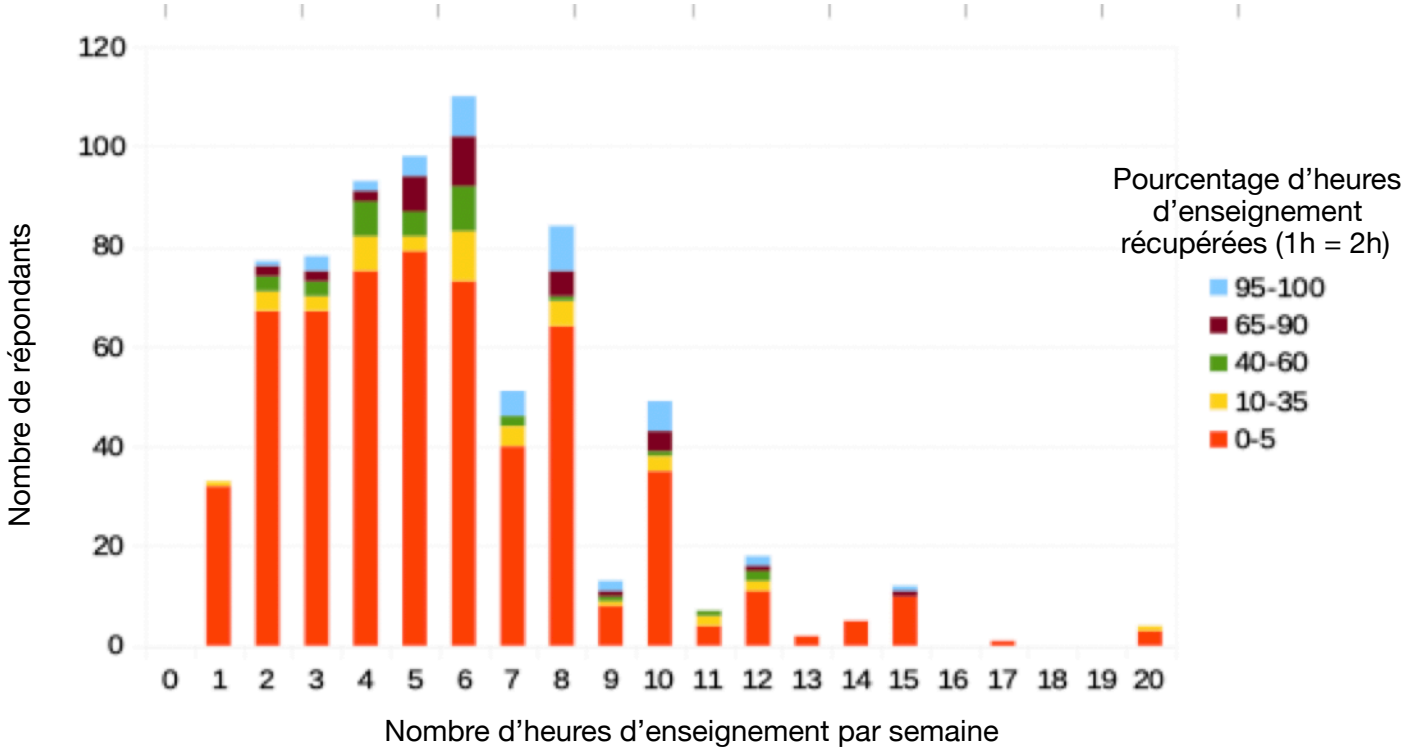

Enquête du Snes-Fsu auprès des professeurs documentalistes (janvier-avril 2020)

Q.12 (si « Oui » à la Q.9) Selon quelles modalités faites-vous appliquer le décret ? (Plusieurs réponses possibles)

	Décompte	Pourcentage	Dont collège (329 répondants)	Dont LGT (103 répondants)	Dont LP (31 répondants)
Décompte chaque semaine des heures d'enseignement réalisées par tous les niveaux	116	24,27 %	23,10 %	30,10 %	22,58 %
Décompte chaque semaine des heures d'enseignement réalisées uniquement pour un niveau (6e en collège par ex)	136	28,45 %	39,51 %	3,88 %	3,23 %
Récupération d'une journée de temps en temps après demande au CDE	98	20,50 %	17,63 %	23,30 %	35,48 %
Récupération des heures d'enseignement en fin d'année avec fermeture anticipée du CDI	44	9,21 %	3,34 %	23,30 %	29,03 %
Autre	84	17,57 %	15,81 %	19,42 %	9,68 %

III. LES AUTRES MISSIONS ASSUREES PAR LES PROFESSEUR-E-S DOCUMENTALISTES (Q14 à Q19)

a) Professeur principal

Q.14 Êtes-vous ou avez-vous été professeur-e principal-e ?

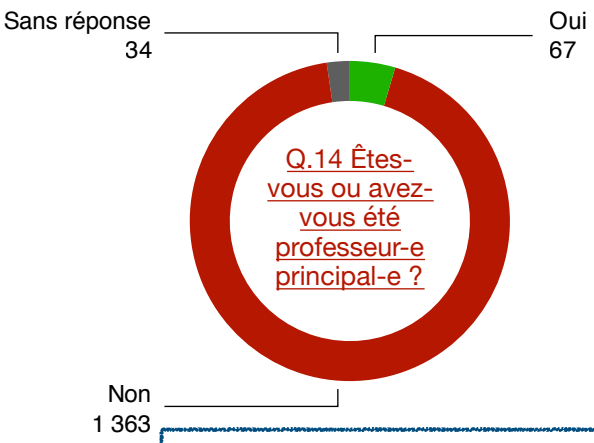

Une minorité des répondants est ou a été professeur principal.
Seulement 6 sont parvenus à se faire rémunérer par l'ISOE part modulable pour cette missions quand les autres ont bénéficié d'autres arrangements pour se faire payer (IMP, heures péri-éducatives, ..)

Q.15 Si oui, comment avez-vous été rémunéré-e ?

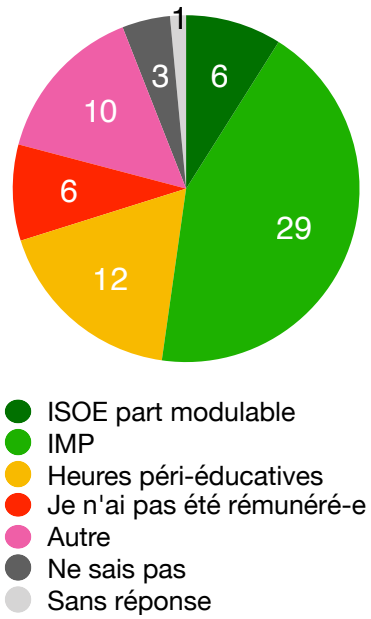

b) Référent et rémunération afférente

Q.16 Êtes-vous référent-e culture ?

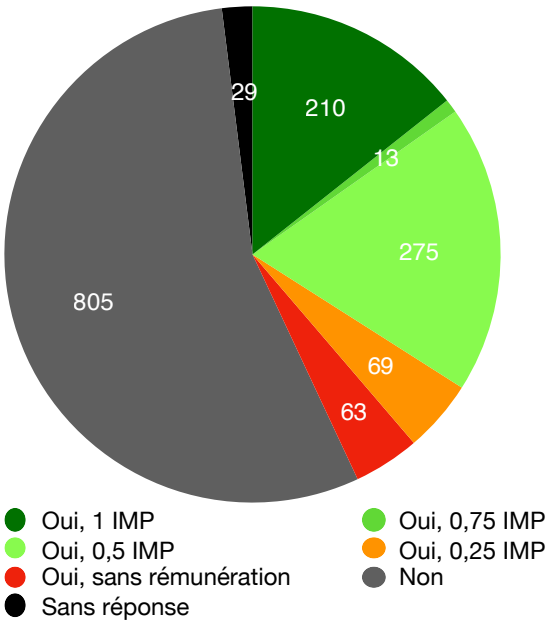

- 65% des répondants « Hommes » ne sont pas référents cultures contre 53,8% des répondantes « Femmes »
- 8,9% des répondants « Hommes » sont rémunérés par 1 IMP entière contre 15,2% des répondantes « Femmes »
- 19% des répondants en lycée touchent 1 IMP entière contre 12% en collège
- 38% des répondants en LP ne sont pas référents culturels, 48% en lycée général et technique, 59% en collège

Q.17 Êtes-vous référent-e numérique ?

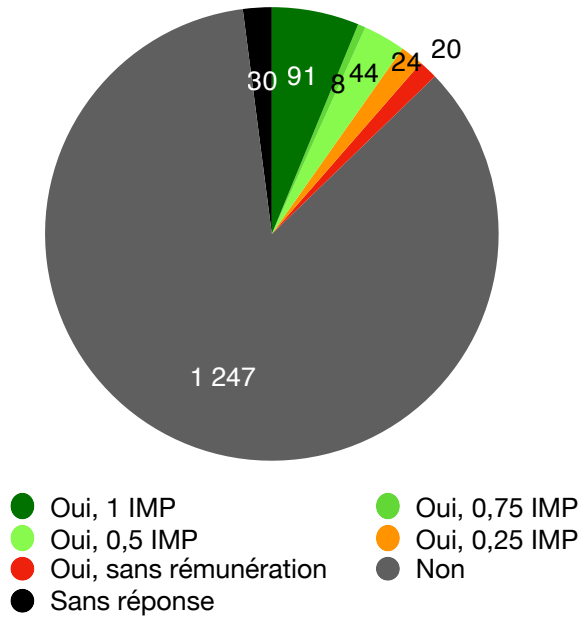

- 74,6% des répondants « Hommes » ne sont pas référents numériques contre 86,4% des répondantes « Femmes »
- 12,3% des répondants « Hommes » sont rémunérés par 1 IMP entière contre 5,6% des répondantes « Femmes »
- 90% des répondants en lycée général et technique ne sont pas référents numériques, 84% en collège, 79% en lycée professionnel

c) Gestionnaire d'accès aux ressources (GAR)

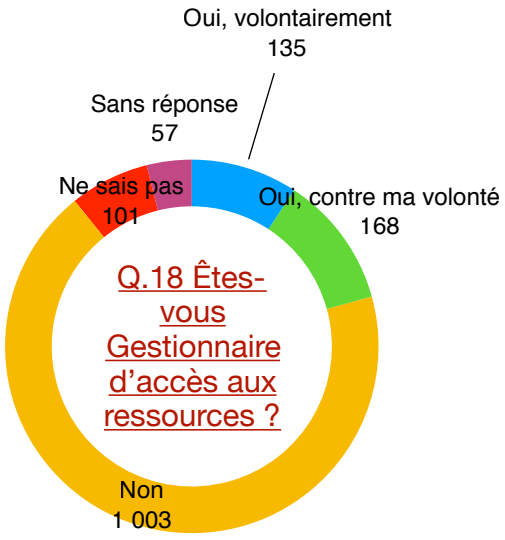

Q.19 Si oui, êtes-vous rémunéré-e pour cette mission ?

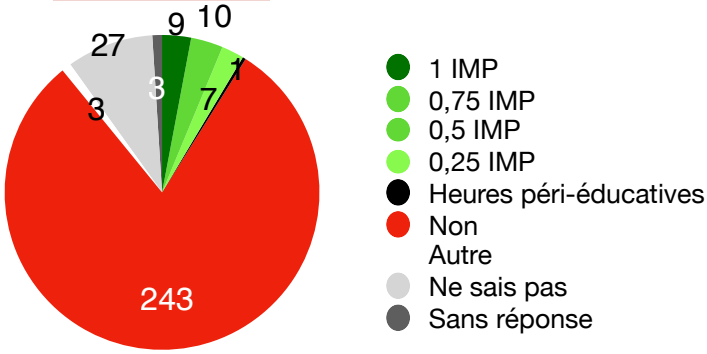

15% des répondants « Hommes » sont GAR volontairement contre 8,75% des répondantes « Femmes »

34% des répondants en lycée professionnel sont GAR, 22% en lycée général et technique, 18% en collège

IV. CONDITIONS DE TRAVAIL DES PROFESSEUR-E-S DOCUMENTALISTES (Q20 à Q33)

a) Six heures consacrées aux relations avec l'extérieur

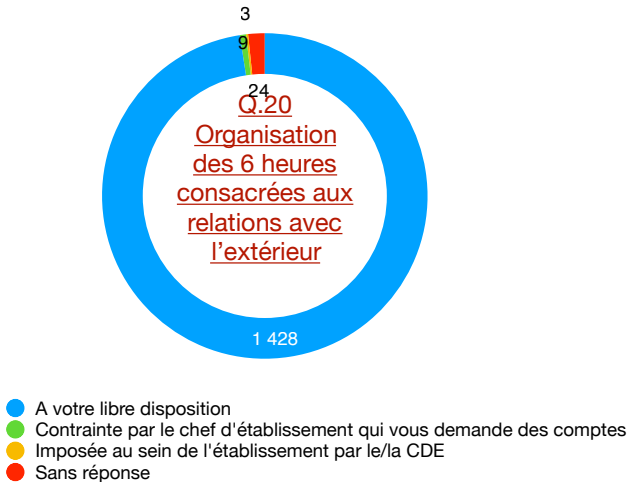

Le décret de 2014 sur les obligations de service des enseignants a été l'occasion de réaffirmer les modalités d'organisation du temps de service des professeurs documentalistes en les inscrivant dans un même décret que les autres professeurs.
Ainsi, plus de 97% des répondants n'ont aucune difficulté à organiser sans contrainte leurs 6 heures consacrées aux relations avec l'extérieur.

b) Relations avec la direction d'établissement

Q.21 Vous qualifieriez la direction d'établissement avec laquelle vous travaillez actuellement globalement de (plusieurs réponses possibles)

Réponse	Décompte Total	Pourcentage Total	Dont collège	Dont Lycée GT	Dont lycée pro.
Un soutien	415	28,35 % (34,25% hommes / 27,73% femmes)	31,43 %	22,62 %	25,00 %
Facilitatrice de votre travail	577	39,41 % (31,51% hommes / 40,28% femmes)	41,12 %	34,82 %	38,28 %
Stimulante	166	11,34 %	13,46 %	6,55 %	10,94 %
Au fait de vos missions de professeur-e documentaliste	498	34,02 %	35,09 %	33,04 %	28,13 %
Ignorante de vos missions	353	24,11 % (30,82% hommes / 23,55% femmes)	23,36 %	25,89 %	25,00 %
Méprisante à l'égard de vos missions	117	7,99 %	7,97 %	8,33 %	8,59 %
Intéressée par votre travail	540	36,89 %	39,61 %	32,44 %	39,06 %
Utilisatrice de votre travail comme variable d'ajustement	480	32,79 %	35,20 %	28,27 %	32,81 %
Une source de pression	133	9,08 %	9,58 %	8,33 %	13,28 %
Une source d'injonction	106	7,24 %	7,75 %	4,17 %	10,16 %
Absente	197	13,46 %	10,33 %	18,15 %	17,97 %

c) Ouverture du CDI

« Très forte » pour 10% des répondants en LGT contre 5,6% en collège

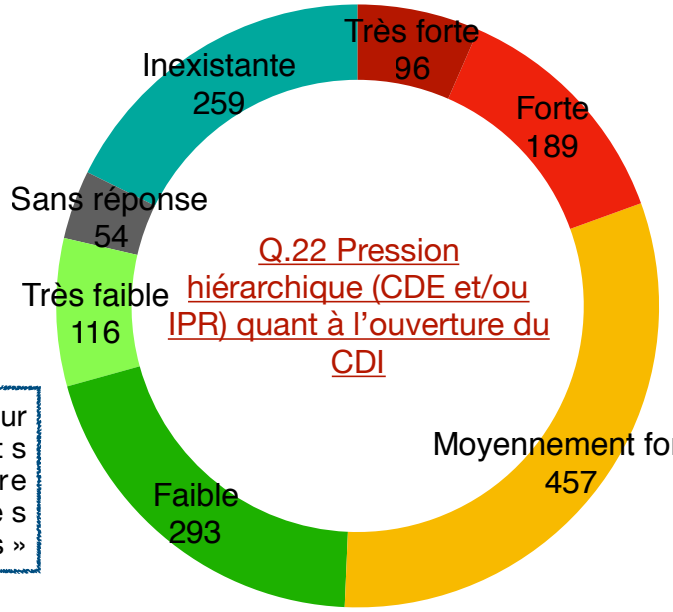

« Inexistante » pour 20% des répondants en collège contre 13% en LGT

« Faible » à 28,7% pour les répondants « Hommes » contre 18,9% pour les répondantes « Femmes »

Q.23 Si vous estimez que cette pression est très forte ou forte, comment se caractérise-t-elle ? (Plusieurs réponses possibles)

	Décompte	Pourcentage	CLG/LGT
On vous impose des heures d'ouverture (plus tard, sur le temps de récréation, la pause méridienne, ...)	155	54,39 %	47% / 63%
On vous impose un emploi du temps morcelé	16	5,61 %	
On vous impose un personnel non qualifié pour ouvrir le CDI	66	23,16 %	
On vous impose un nombre d'élèves conséquent	80	28,07 %	
On vous culpabilise	124	43,51 %	
On vous fait du chantage	49	17,19 %	

Q.24 Si vous estimez que cette pression est très forte ou forte, comment réagissez-vous ? (Plusieurs réponses possibles)

	Décompte	Pourcentage
Vous répondez à la pression pour plus de tranquillité	95	33,33 %
Vous diminuez vos heures d'enseignement	65	22,81 %
Vous faites vos heures d'enseignement sur des heures en plus (au-delà des 30h de service)	13	4,56 %
Vous diminuez le temps consacré aux projets	84	29,47 %
Vous diminuez le temps consacré à vos autres missions	114	40,00 %
Vous tentez de négocier	95	33,33 %
Vous revendiquez vos droits	98	34,39 %

d) Nombre d'élèves et de professeurs documentalistes

Q.25 Combien y a-t-il d'élèves dans votre établissement ?

	Décompte	Pourcentage
Moins de 200 élèves	56	3,83 %
Entre 200 et 400 élèves	255	17,42 %
Entre 400 et 600 élèves	415	28,35 %
Entre 600 et 800 élèves	301	20,56 %
Entre 800 et 1000 élèves	131	8,95 %
Plus de 100 élèves	300	20,49 %
Sans réponse	6	0,41 %

Q.26 Combien y a-t-il de postes de professeur-es documentalistes (équivalent temps plein - ETP)dans votre établissement ?

	Décompte	Pourcentage
0,5	25	1,71 %
1	1006	68,72 %
1,5	77	5,26 %
2	303	20,70 %
2,5	9	0,61 %
3	26	1,78 %
Plus de 3	4	0,27 %
Sans réponse	14	0,96 %

Nombre de professeurs documentalistes en fonction du nombre d'élèves dans l'établissement :

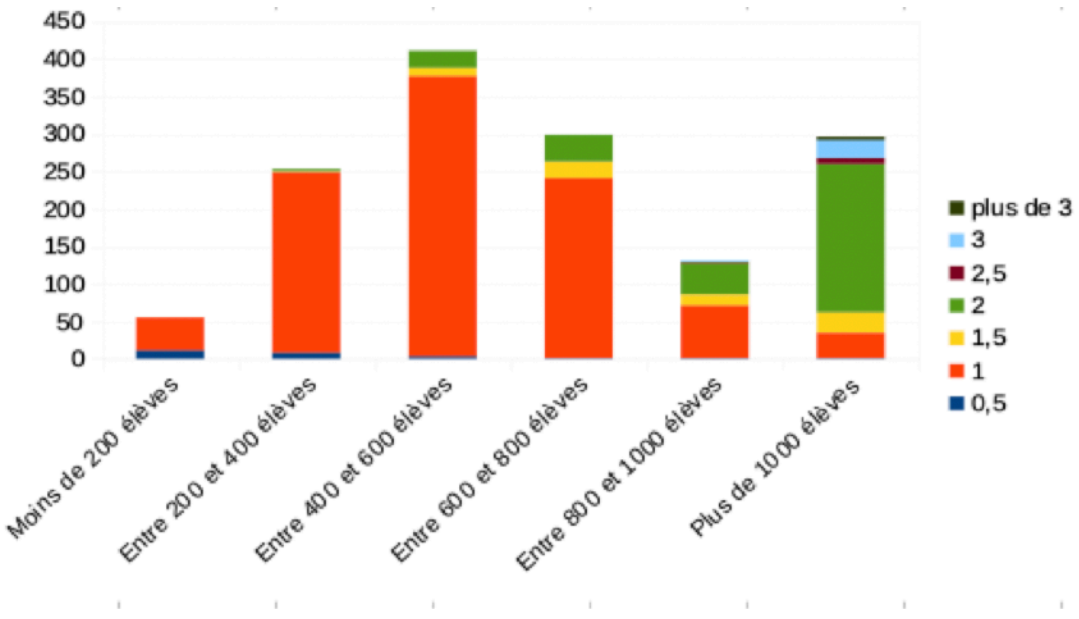

Enquête du Snes-Fsu auprès des professeurs documentalistes (janvier-avril 2020)

e) Sentiment du travail accompli

Q.27 Avez-vous le sentiment d'être débordé-e et de ne pas pouvoir faire tout ce que vous avez à faire ?

	Décompte	Pourcentage	Dont Hommes/ Femmes	Dont collège	Dont lycée GT	Dont lycée prof.
Tous les jours ou presque	504	34,43 %	27,4 % / **35,48 %**	**39,18 %**	27,98 %	18,75 %
Plusieurs fois par semaine	489	33,40 %	30,82 % / 33,77 %	34,02 %	34,52 %	31,25 %
Quelques fois par mois	197	13,46 %	17,81 % / 12,94 %	12,16 %	15,48 %	17,19 %
Quelques périodes dans l'année	199	13,59 %	15,75 % / 13,25 %	11,73 %	15,48 %	19,53 %
Jamais ou presque	56	3,83 %	7,53 % / 3,49 %	1,94 %	5,36 %	12,50 %
Sans réponse	19	1,30 %	0,68 % / 1,08 %	0,97 %	1,19 %	0,78 %

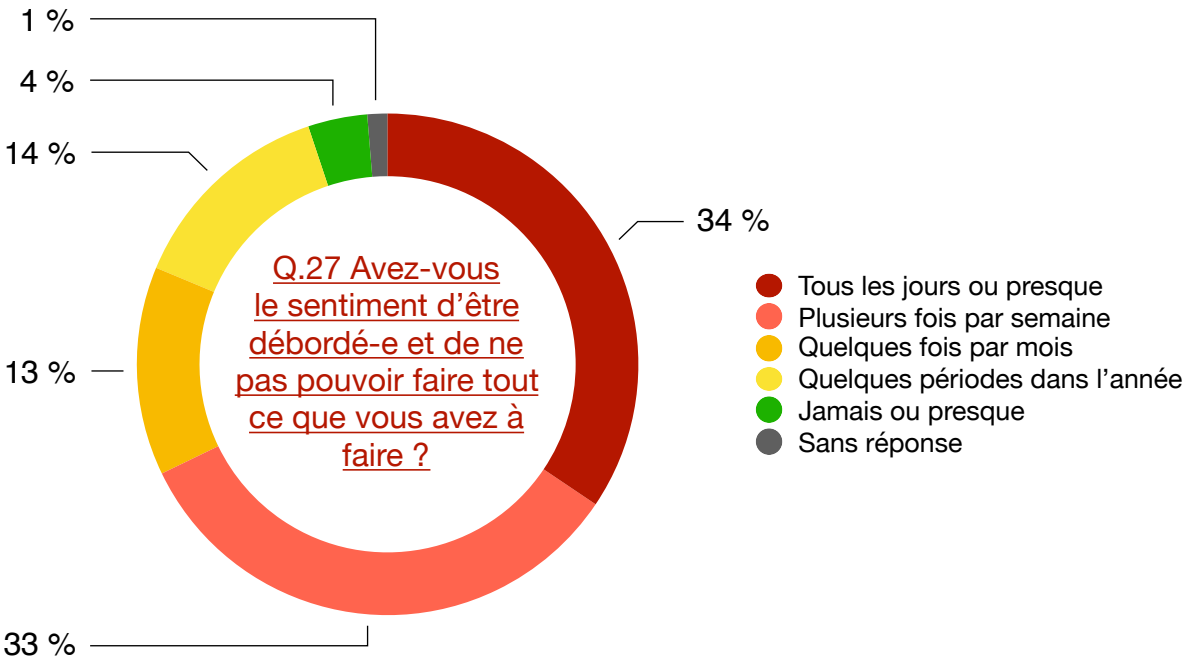

- 67% des répondants sont débordés plusieurs fois par semaine, 13% plusieurs fois par mois. Seuls 4% ne sont jamais débordés ou presque
- 39% des répondants enseignant en collège se sentent débordés tous les jours ou presque contre 27,98% en lycée GT et 18,75
- 35% des femmes se sentent débordées tous les jours ou presque contre 27% des hommes

Q.28 Diriez-vous après votre journée de travail, que vous avez le plus souvent :

	Décompte	Pourcentage
Une satisfaction du travail accompli	200	13,66 %
Une satisfaction quant à la qualité de ce que vous avez pu faire	238	16,26 %
Une satisfaction quant à la quantité de tâches que vous avez pu accomplir	230	15,71 %
Une insatisfaction du travail accompli	158	10,79 %
Une insatisfaction quant à la qualité de ce que vous avez pu faire	225	15,37 %
Une insatisfaction quant à la quantité de tâches que vous avez pu accomplir	329	22,47% ***(dont 24% en collège et 19% en lycée)***
Sans réponse	84	5,74 %

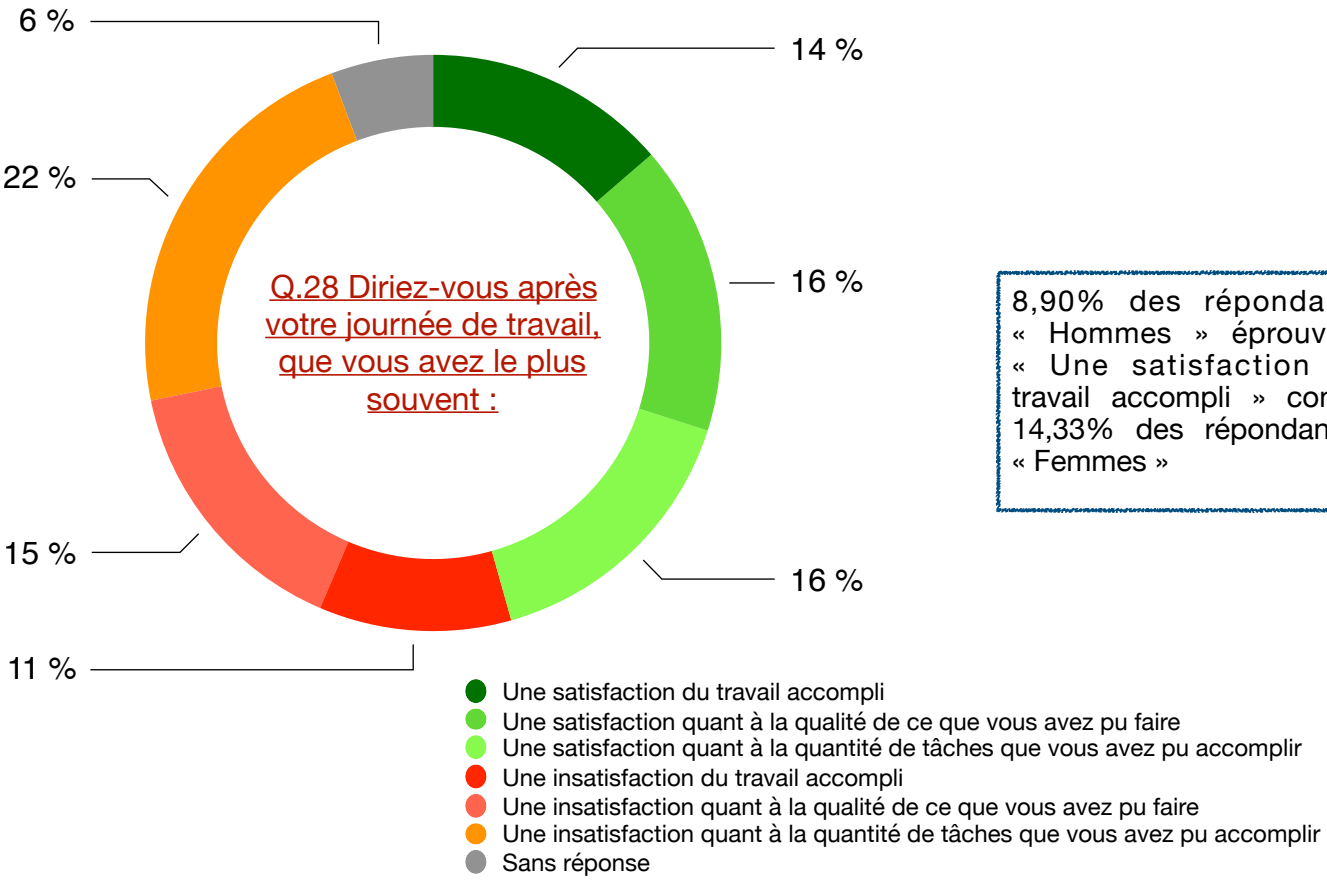

8,90% des répondants « Hommes » éprouvent « Une satisfaction du travail accompli » contre 14,33% des répondantes « Femmes »

f) Evolution des relations professionnelles avec les collègues et injonctions

Q.29 Comment décririez-vous l'évolution des relations professionnelles avec les collègues des autres disciplines ?

	Décompte	Pourcentage	Dont collège	Dont LGT	Dont LP
Vous rencontrez davantage vos collègues pour mettre en place des projets et/ou de la co-intervention	367	25,07 %	28,20 %	**16,96 %**	28,12 %
Vous rencontrez moins vos collègues	277	18,92 %	16,47 %	23,51 %	22,66 %
Vous êtes plus souvent sollicité-e par vos collègues	240	16,39 %	18,62 %	12,80 %	10,16 %
Vous êtes moins souvent sollicité-e par vos collègues	407	27,80 %	23,14 %	**39,58 %**	31,25 %
Sans réponse	173	11,82 %	13,56 %	7,14 %	7,81 %

Q.31 En tant que professeur-e documentaliste vous diriez que :

	Décompte	Pourcentage	Dont CLG	Dont LGT	Dont LP
Vous êtes plus isolé-e qu'avant	331	22,61 %	19,59 %	**28,57 %**	**28,91 %**
Vous êtes autant isolé-e qu'avant	439	29,99 %	32,08 %	25,89 %	25,78 %
Vous n'êtes pas isolé-e	599	40,92 %	41,98 %	40,77 %	41,41 %
Sans réponse	95	6,49 %	6,35 %	4,76 %	3,91 %

Q.32 En tant que professeur-e documentaliste vous diriez que vous avez le sentiment de perdre la main sur votre métier du fait de l'accumulation des injonctions

	Décompte	Pourcentage
Tout à fait d'accord	260	17,76 %
Assez d'accord	606	46,52 %
Pas vraiment d'accord	405	27,66 %
Pas du tout d'accord	75	5,12 %
Sans réponse	118	8,06 %

g) Santé

Q.33 En 2018-2019 ou depuis la rentrée de septembre, avez-vous constaté une dégradation de votre état de santé ? (douleurs dans le dos, difficultés avec le sommeil, angoisse, fragilités accrues...) que vous attribuez à votre travail :

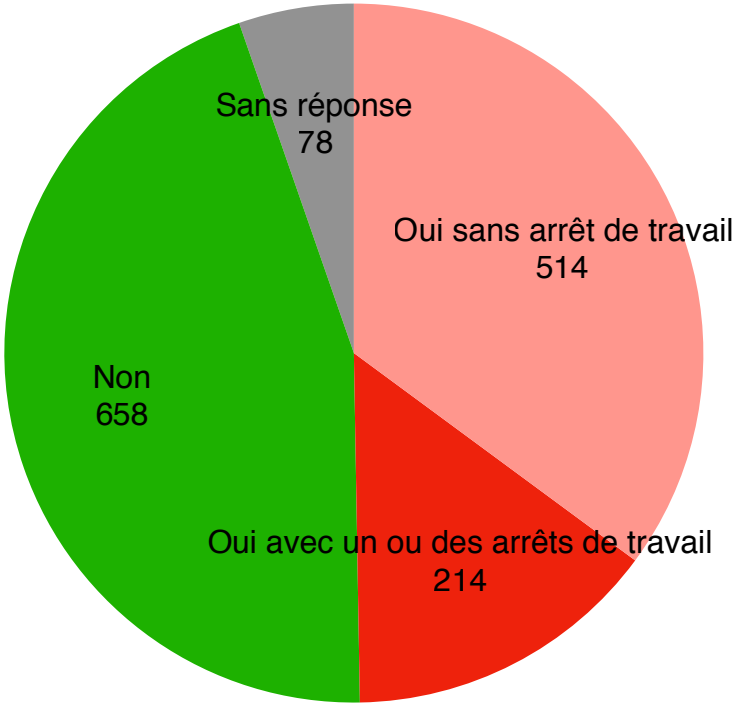

50% des répondants déclarent constater une dégradation de leur état de santé (avec ou sans arrêt de travail) qu'ils attribuent à leur travail

Détail des réponses par type d'établissement

	Collège	Lycée GT	Lycée professionnel
Oui sans arrêt de travail	**38 %**	30,06 %	32,03 %
Oui avec un ou des arrêts de travail	15,61 %	11,90 %	17,97 %
Non	42,09 %	**51,19 %**	46,88 %
Sans réponse	4,31 %	6,85 %	3,12 %

V. COLLEGE (Q34 à Q38)

a) Utilisation du CDI

Q.34 Au collège, en ce qui concerne le CDI vous diriez que (Plusieurs réponses possibles)

	Décompte	Pourcentage
Il est reconnu et utilisé comme un CDI	777	78,64 %
Il est considéré comme une annexe de la salle de permanence	457	46,26 %
Il est considéré comme un lieu d'inclusion (élèves exclus, élèves ayant un emploi du temps aménagé…)	178	18,02 %

B) Evolution de la charge de travail

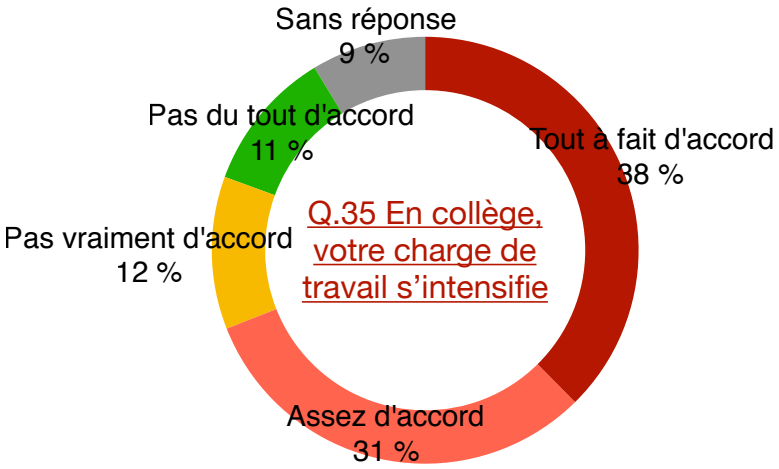

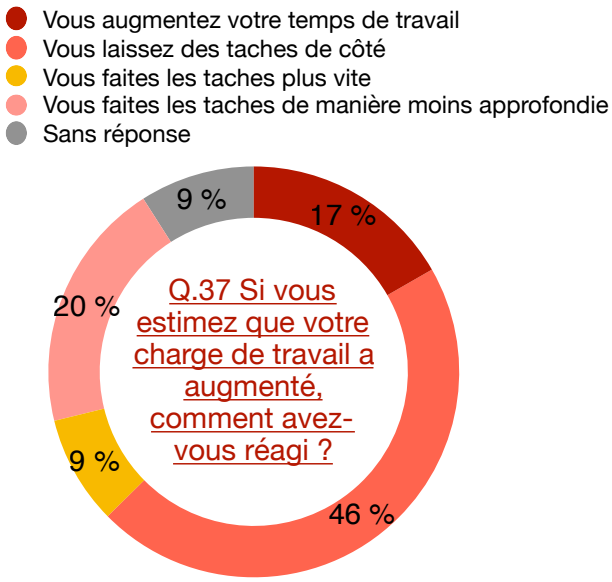

Q.36 Si vous êtes concerné-e, à quoi attribuez-vous principalement l'augmentation de votre charge de travail ? (Plusieurs réponses possibles)

	Décompte	Pourcentage
Augmentation du nombre d'élèves à prendre en charge	373	42,68 %
Mise en place de la réforme du collège	110	12,59 %
Augmentation du nombre de « nouveautés » (outils, quart d'heure lecture, démarches pédagogiques, dispositifs, …)	531	60,76 %
Augmentation du nombre de réunions	322	36,84 %
Exigences liées aux missions	373	42,68 %
Mise en place de projets	483	55,26 %
Demandes de la direction sans lien direct avec le métier	175	20,02 %

c) « Devoirs faits »

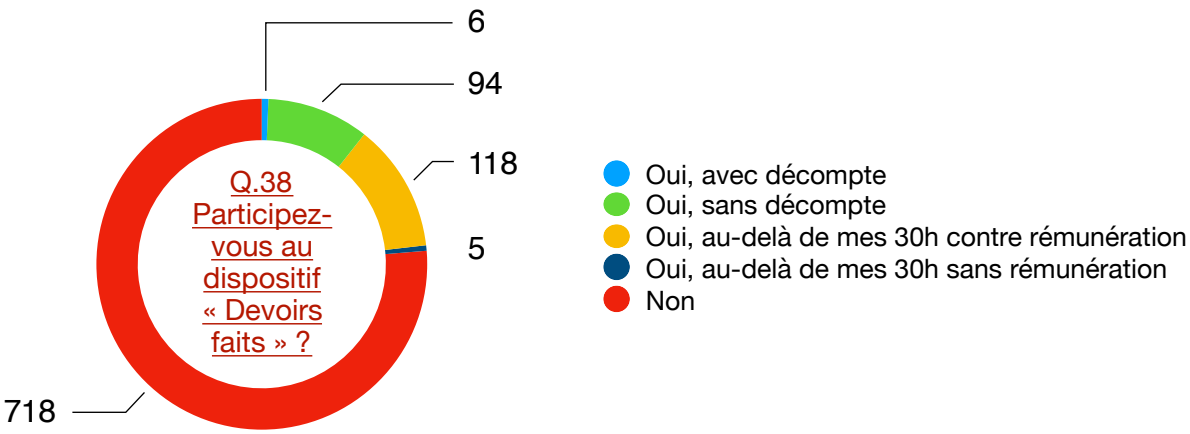

Au collège, même si le CDI est le plus souvent reconnu et utilisé en tant que tel (78% des répondants), il est encore trop souvent considéré comme une annexe de la permanence (pour 46% des répondants).

69% des répondants considèrent que leur charge de travail s'intensifie (contre 23% qui ne sont pas d'accord avec cette affirmation).

L'augmentation de la charge de travail est principalement due à l'augmentation des « nouveautés » (outils, quart d'heure de lecture, démarches pédagogiques, dispositifs, …) pour 60% des répondants, à la mise en place de projets (55%), aux exigences liées aux missions (42%), à l'augmentation du nombre d'élèves à prendre en charge (42%) et à l'augmentation du nombre de réunions (36%) quand seulement 20% y voient la conséquence de demandes de la direction sans lien direct avec le métier et 12% la mise en place de la réforme du collège.

Les professeurs documentalistes et le dispositif « devoirs faits »
Seuls 24% des professeurs documentalistes participent au dispositif « devoirs faits » soit sur leurs 30h de service sans décompte, soit au-delà avec une rémunération.

> Le Snes-Fsu demande à ce que la rémunération de « devoirs faits » soit la même pour les professeurs documentalistes que pour les autres enseignants.

VI. LYCEE (Q34L à Q39L)

Au lycée, l'enquête montre qu'un tiers des créneaux utilisés, les années précédentes, pour les heures d'enseignement par les professeurs documentalistes ont disparu avec la réforme du lycée. Les TPE et les enseignements d'exploration sont purement supprimés, l'Accompagnement Personnalisé est, quant à lui, devenu beaucoup plus disciplinaire. Ce sont donc 66,3% des créneaux - les deux tiers ! - utilisés par les professeurs documentalistes pour faire des heures d'enseignement qui ont tout simplement disparus.
Neuf enseignants documentalistes sur dix affirment qu'ils assuraient, auprès de plusieurs ou toutes les classes, un enseignement en information-documentation dans le cadre des TPE.
L'impact est donc désastreux pour les collègues comme pour les élèves pour lesquels une éducation aux médias paraît essentielle pour construire un regard critique de l'information dans un monde de plus en plus connecté.

a) Créneaux utilisés pour les heures d'enseignement avant la réforme

Q.34L Les années précédentes, sur quels créneaux aviez-vous la possibilité de faire des heures d'enseignement avec les classes ? (Plusieurs réponses possibles)

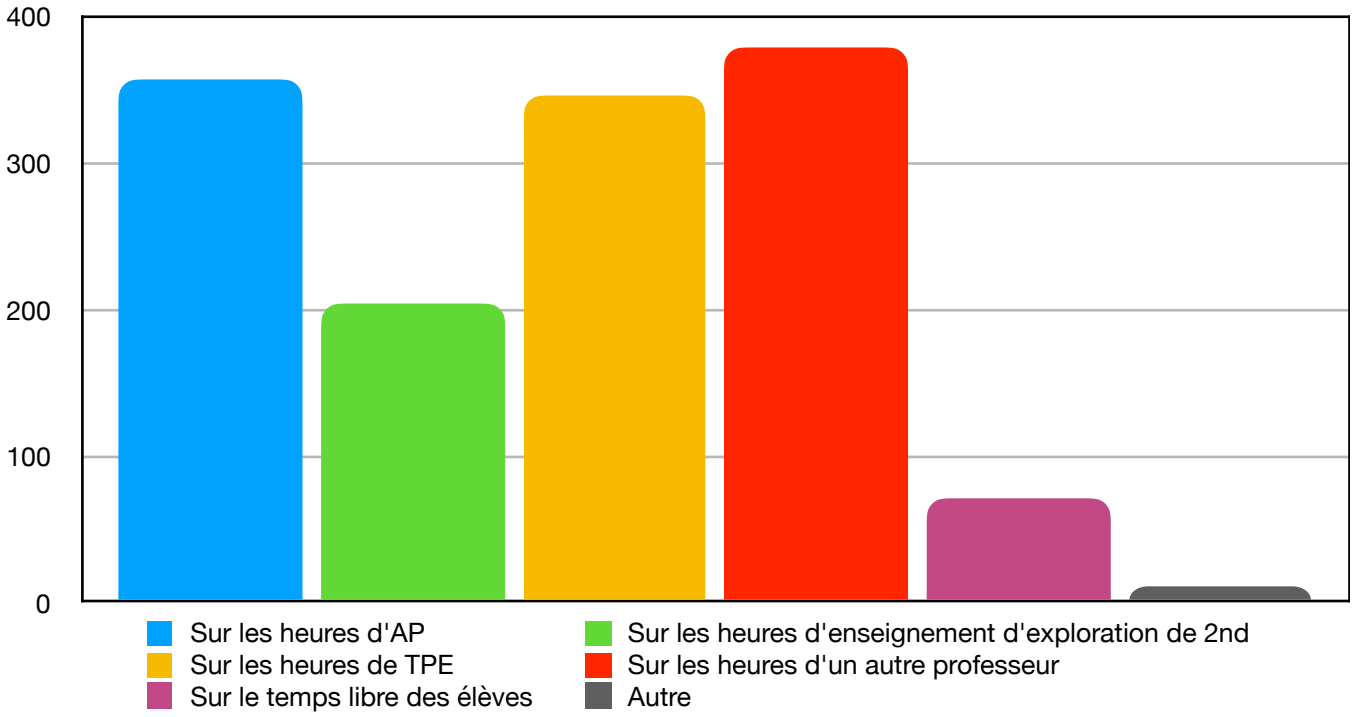

b) Impact de la suppression des TPE et des enseignements d'exploration

Q.35L En tant que professeur-e documentaliste, participiez-vous aux TPE avec les classes ?

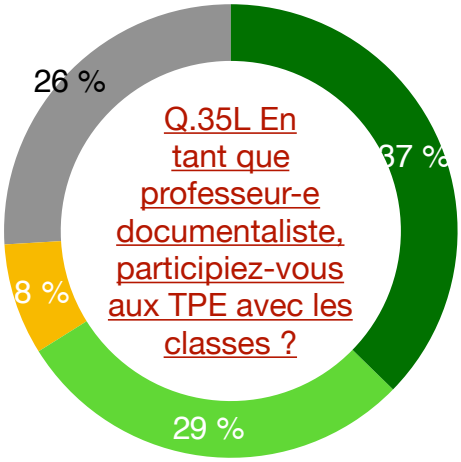

- L'ensemble des classes bénéficiaient d'un enseignement en info-documentation et fréquentaient le CDI de manière importante
- Une partie des classes bénéficiaient d'un enseignement en info-documentation et fréquentaient le CDI de façon disparate
- Les classes bénéficiaient peu ou pas d'un enseignement en info-documentation et fréquentaient peu ou pas le CDI
- Sans réponse

Q.36L La réforme du lycée supprime les TPE et les enseignements d'exploration, vous pensez que cela va

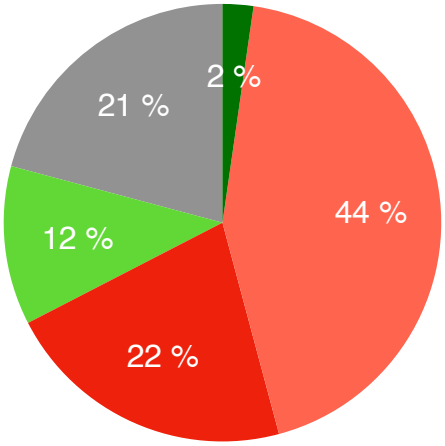

- Augmenter vos possibilités de faire des séances avec les élèves
- Réduire vos possibilités de faire des séances avec les élèves
- Supprimer ou presque vos possibilités de faire des séances avec les élèves
- Peu ou pas changer vos pratiques
- Sans réponse

Au lycée, les TPE permettaient à 66% des professeurs documentalistes répondants de faire bénéficier à toute ou partie des classes d'un enseignement en information-documentation.
La réforme du lycée les fait disparaitre ainsi que les enseignements d'exploration, 66% des répondants estiment que cela va réduire ou supprimer les possibilités de faire des séances avec les élèves pour (seuls 12% pensent que cela ne va peu ou pas changer leurs pratiques).

c) Les Sciences Numériques et Technologie (SNT)

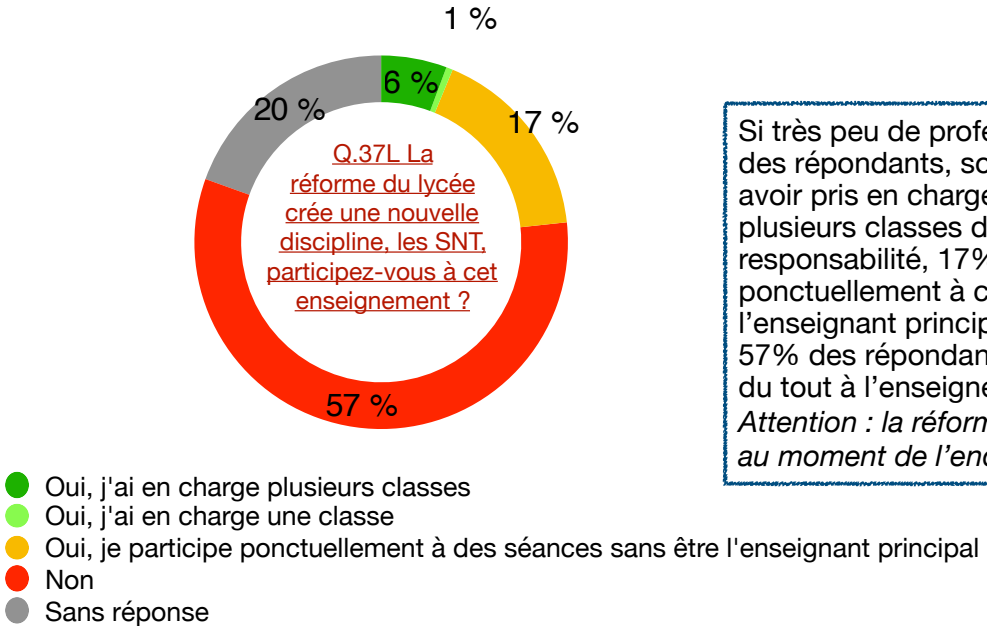

Si très peu de professeurs documentalistes (7% des répondants, soit 33 personnes) déclarent avoir pris en charge entièrement une ou plusieurs classes de SNT en pleine responsabilité, 17% déclarent participer ponctuellement à cet enseignement sans être l'enseignant principal.
57% des répondants déclarent ne pas participer du tout à l'enseignement des SNT.
Attention : la réforme entrait tout juste en oeuvre au moment de l'enquête (début 2020)

Q.38L Si oui à la question précédente, ces heures sont :

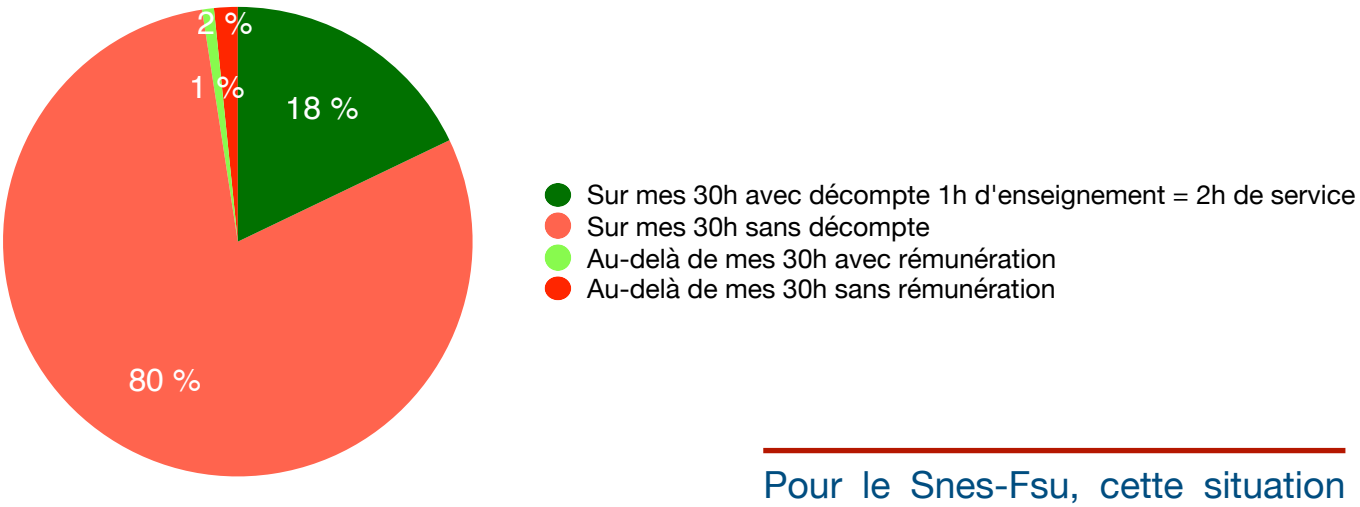

Parmi les 123 répondants qui déclarent participer aux SNT, seuls 18% parviennent à obtenir le décompte des heures d'enseignement.
80% des répondants effectuent ces heures sans qu'ils puissent les décompter pour deux heures de service.

Pour le Snes-Fsu, cette situation n'est pas acceptable et chaque heure effectuée par les professeurs documentalistes dans le cadre des SNT doit être décomptée pour deux heures de service en application des textes réglementaires.

VII. FORMATION CONTINUE (Q40 à Q46)

a) Plan académique de formation

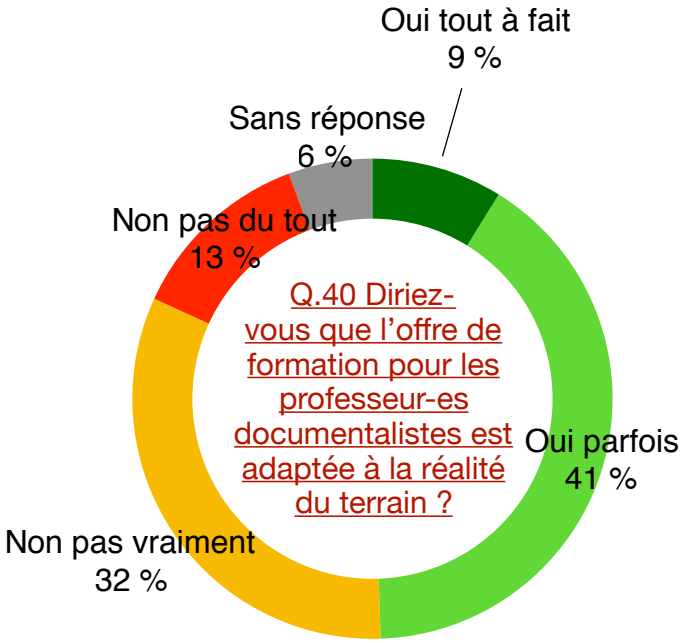

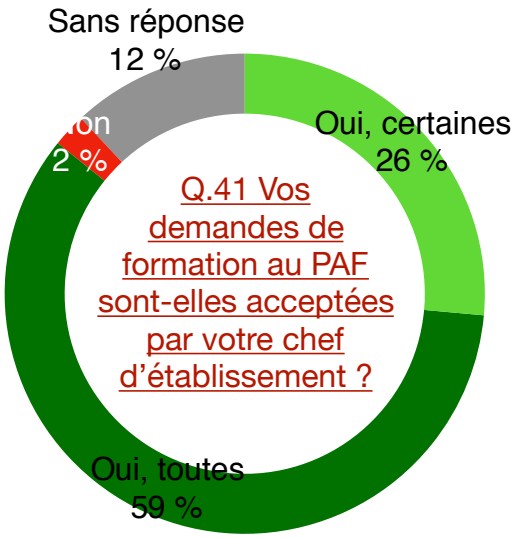

50% des répondants (49% en collège et LP, 57% en LGT) pensent que l'offre de formation pour les professeurs documentalistes est adaptée à la réalité du terrain quand 45% (dont 35% en LGT) ne sont pas d'accord.
85% des répondants n'ont pas de difficultés à se voir accepter une ou plusieurs formations au PAF par leur chef d'établissement

b) Réunions de bassin

Q.42 Combien y a-t-il de réunions de bassin pour les professeur-es documentalistes dans votre académie chaque année ?

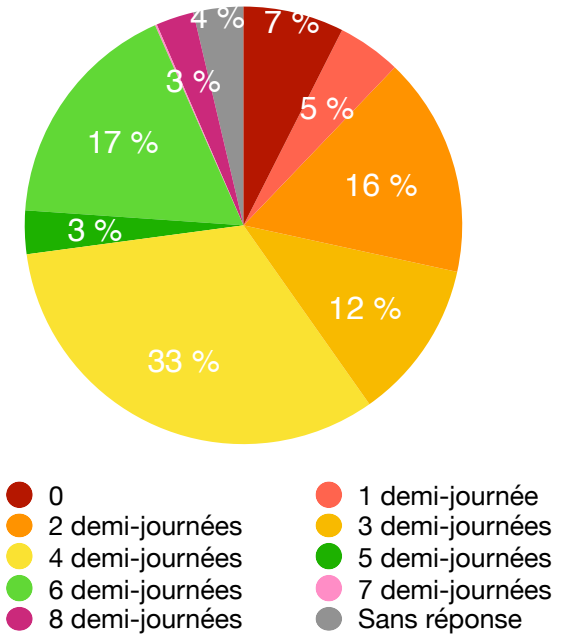

Q.43 Diriez-vous que globalement ces réunions sont (Plusieurs réponses possibles) :

	Décompte	Pourcentage	Dont syndiqués Snes-Fsu
Un moyen de s'interroger sur ses pratiques	961	65,64 %	63,68% (contre 68,05% des non syndiqués)
Un moyen de construire avec ses pairs des projets, des outils	786	53,69 %	52,24% (contre 55,59% des non syndiqués)
Un moyen pour la hiérarchie de répondre à des injonctions ministérielles	319	21,79 %	25,76% (contre 17,91% des non syndiqués)
Un moyen de pression pour vous faire faire un travail institutionnel	252	17,21 %	20,84% (contre 14,33% des non syndiqués)

Q.44 Le cadre de ces réunions de bassin est :

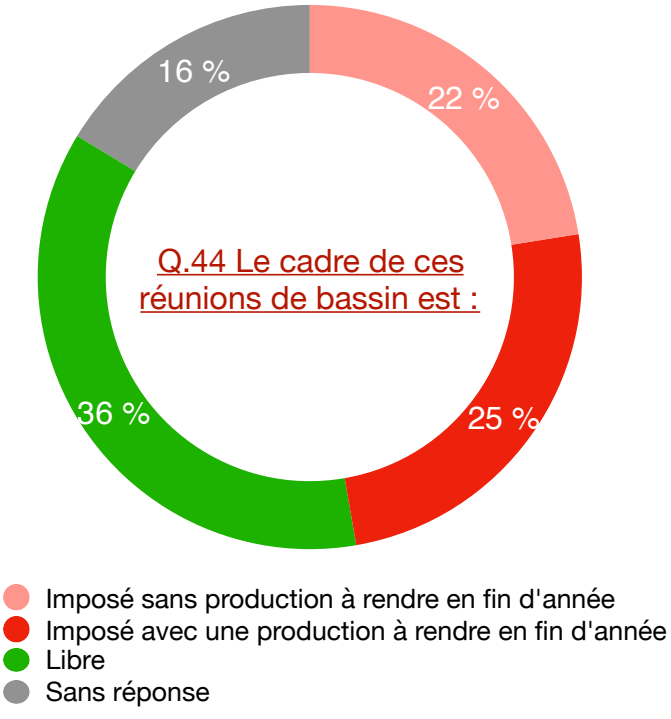

Q.45 Le cadre de ces réunions a-t-il évolué ces dernières années ?

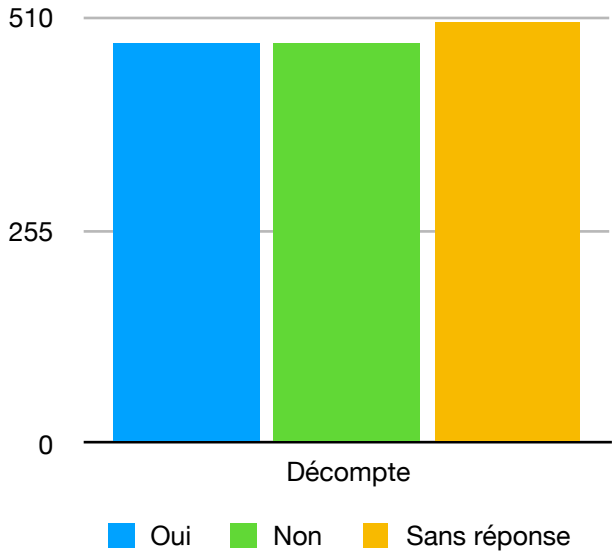

VIII. RENDEZ-VOUS DE CARRIERE ET INSPECTION (Q47 à Q50)

Q.47 Avez-vous eu un rendez-vous de carrière ?

	Décompte	Pourcentage
Oui	419	28,62 %
Non	998	68,17 %
Sans réponse	47	3,21 %

Q.48 Si vous avez eu un rendez-vous de carrière, avez-vous bien été inspecté-e pendant une séance avec les élèves ?

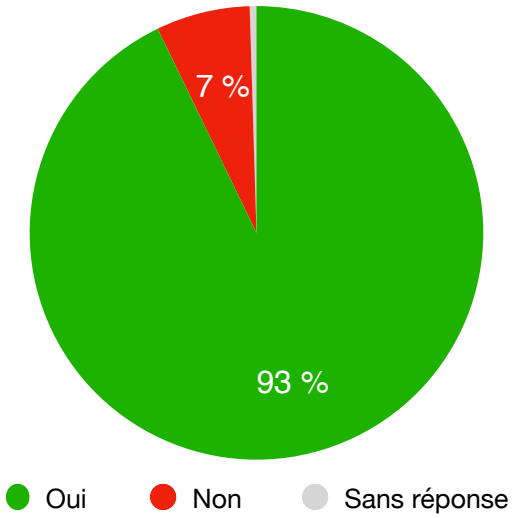

Q.49 Si vous avez eu un rendez-vous de carrière, diriez-vous que les observations, les questions et/ou les préconisations de l'IPR étaient :

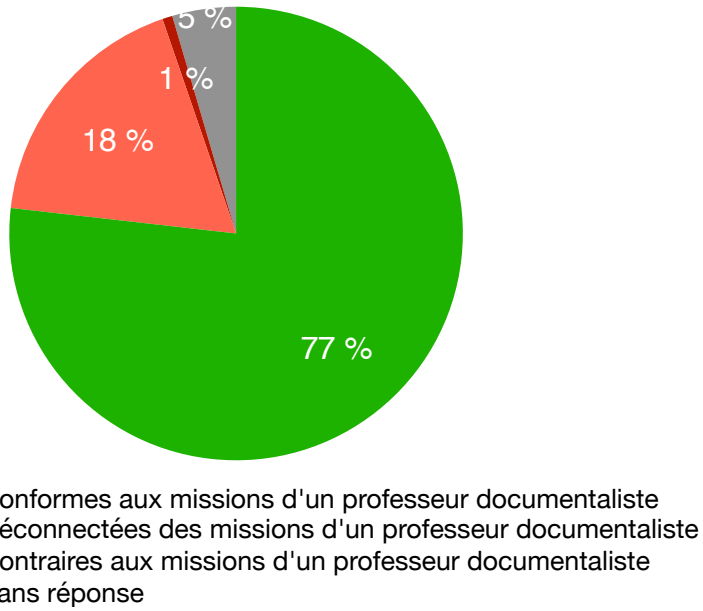

Q.50 Selon vous, une évaluation réalisée par un IPR vie scolaire non spécialiste de la documentation pose problème :

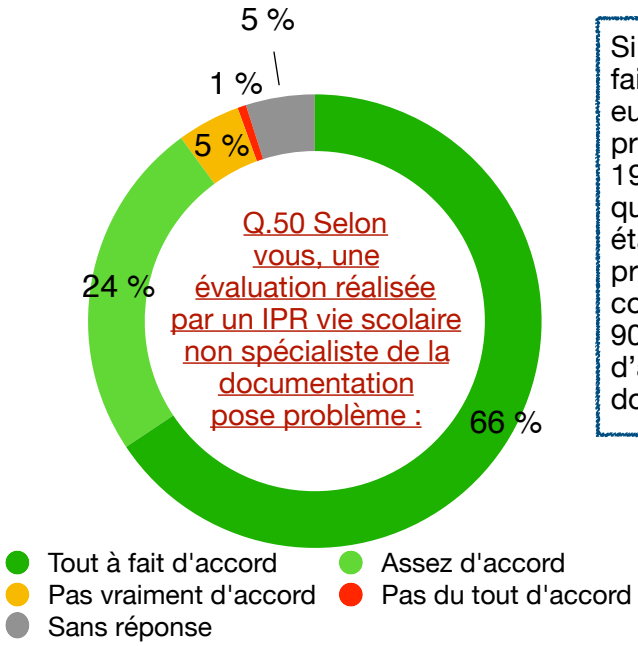

Si les rendez-vous de carrière des répondants se sont bien faits pendant une séance avec des élèves pour 93% d'entre eux, ça n'a pas été le cas pour 7% en contradiction avec la procédure d'inspection.
19% des répondants estiment que les observations, questions et/ou préconisations de l'IPR lors de l'inspection étaient déconnectées ou contraires aux missions d'un professeur documentaliste quand 77% les ont trouvées conformes à leurs missions.
90% des répondants sont assez d'accord ou tout à fait d'accord qu'une inspection par IPR EVS non spécialiste de la documentation pose problème.

Le Snes-Fsu revendique la création d'une inspection spécifique en documentation, détachée de celle de la vie scolaire et des chefs d'établissement avec des personnels issus de la profession.

IX. LE SNES-FSU ET LES PROFESSEURS DOCUMENTALISTES (Q51 à Q54)

a) Mandats principaux du Snes-Fsu

Q.51 Voici une liste des principales revendications du SNES-FSU concernant les professeurs documentalistes, classez-les dans l'ordre que vous jugez des plus prioritaires au moins prioritaires

	Rang 1		Rang 2		Rang 3		Rang 4		Rang 5		Rang 6		Addition 3 premiers rangs
L'alignement de l'ISP sur l'ISOE part fixe	433	29,58 %	302	20,63 %	220	15,03 %	184	12,57 %	116	7,92 %	66	4,51 %	65,23 %
La création d'une agrégation en documentation	117	7,99 %	146	9,97 %	203	13,87 %	185	12,64 %	220	15,03 %	305	20,83 %	31,83 %
2 professeurs documentalistes par établissement + un poste par tranche de 250 élèves	228	15,57 %	140	9,56 %	169	11,54 %	202	13,80 %	211	14,41 %	212	14,48 %	36,68 %
Création d'un corps d'inspection en documentation indépendant des IPR EVS	150	10,25 %	217	14,82 %	288	19,67 %	290	19,81 %	219	14,96 %	112	7,65 %	44,74 %
Mise en oeuvre d'un programme en info-doc avec des repères annuels avec un horaire dédié	218	14,89 %	201	13,73 %	198	13,52 %	189	12,91 %	170	11,61 %	203	13,87 %	42,14 %
Rémunération de toute activité ou travail au-delà des ORS au même taux que les autres certifiés	264	18,03 %	397	27,12 %	280	19,13 %	189	12,91 %	153	10,45 %	60	4,10 %	64,28 %
Non affiché	54	3,69 %	61	4,17 %	106	7,24 %	225	15,37 %	375	25,61 %	506	34,56 %	

	Addition des 3 premiers rangs par type d'établissement		
	Collège	Lycée GT	Lycée pro
L'alignement de l'ISP sur l'ISOE part fixe	67,17 %	65,84 %	61,91 %
La création d'une agrégation en documentation	29,18 %	40,62 %	36,31 %
2 professeurs documentalistes par établissement + un poste par tranche de 250 élèves	33,69 %	35,16 %	45,54 %
Création d'un corps d'inspection en documentation indépendant des IPR EVS	43,91 %	51,56 %	45,82 %
Mise en oeuvre d'un programme en info-doc avec des repères annuels avec un horaire dédié	46,39 %	35,94 %	31,84 %
Rémunération de toute activité ou travail au-delà des ORS au même taux que les autres certifiés	65,23 %	62,5 %	62,5 %

Parmi les revendications du Snes-Fsu concernant les professeurs documentalistes, la plus plébiscitée par les répondants au rang 1, à hauteur de 29%, est l'alignement de l'indemnité de sujétions particulières sur l'ISOE part fixe qui permettrait un gain salarial annuel de 446€.
Une deuxième mesure salariale, la rémunération de toute activité ou travail au-delà des horaires réglementaires de service au même taux que celui dont bénéficie les autres professeurs certifiés, arrive en deuxième position à 18,03%.
Ces deux revendications montrent que les professeurs documentalistes souhaitent être mieux rémunérés mais également qu'ils désirent de la justice salariale par rapport aux autres certifiés en alignant la partie indemnitaire du traitement.

Dans leurs 3 revendications les plus prioritaires :
65% des répondants mettent l'alignement de l'ISP sur l'OSE part fixe
64% mettent la rémunération de toute activité au-delà des ORS au même taux que les autres certifiés
44% mettent la création d'un corps d'inspection en documentation indépendant des IPR EVS
42% mettent la mise en oeuvre d'un programme en info-doc avec des repères annuels avec un horaire dédié
36% la dotation de 2 postes de profs-docs par établissement + un poste par tranche de 250 élèves
31% la création d'une agrégation en documentation

La volonté exprimée est donc d'abord celle d'un alignement de la rémunération des professeurs documentalistes sur celle des autre certifiés (ISP sur ISOE, rémunération des heures au-delà des ORS au même taux que les autres certifiés), d'une normalisation de l'inspection avec un corps dédié indépendant des IPR EVS (cf Q.50), puis d'une mise en place d'un programme en information-documentation avec des repères annuels et un horaire dédié, et enfin la dotation en postes de professeurs documentalistes et la création d'une agrégation en documentation.

On remarque toutefois plusieurs différences importantes selon le type d'établissement des répondants :

- 40,62% des répondants en lycée GT placent la création d'une agrégation en documentation dans leurs 3 revendications prioritaires (contre 29,18% en collège et 36,31% en lycée professionnel)

- 45,54% des répondants en lycée professionnel placent une dotation plus importante en poste de professeurs documentalistes dans leurs 3 revendications prioritaires (contre 33,69% en collège et 35,16% en lycée GT)

- 51,56% des répondants en lycée général placent la création d'un corps d'inspection en documentation dans leurs 3 revendications prioritaires (contre 43,91% en collège et 45,82% en lycée professionnel)

- 46,39% des répondants en collège placent la mise en oeuvre d'un programme en info-doc avec des repères annuels et un horaire dédié dans leurs 3 revendications prioritaires (contre 31,84% en lycée professionnel et 35,94% en lycée GT)

b) Action

Les collègues sont également prêts à obtenir, par l'action, des avancées concrètes :

Q.53 Cette année, le CAPES de documentation fête ses 30 ans (la première session a eu lieu en 1990), pour essayer de faire avancer les revendications du SNES-FSU pour la profession, êtes-vous prêts à (Plusieurs réponses possibles)

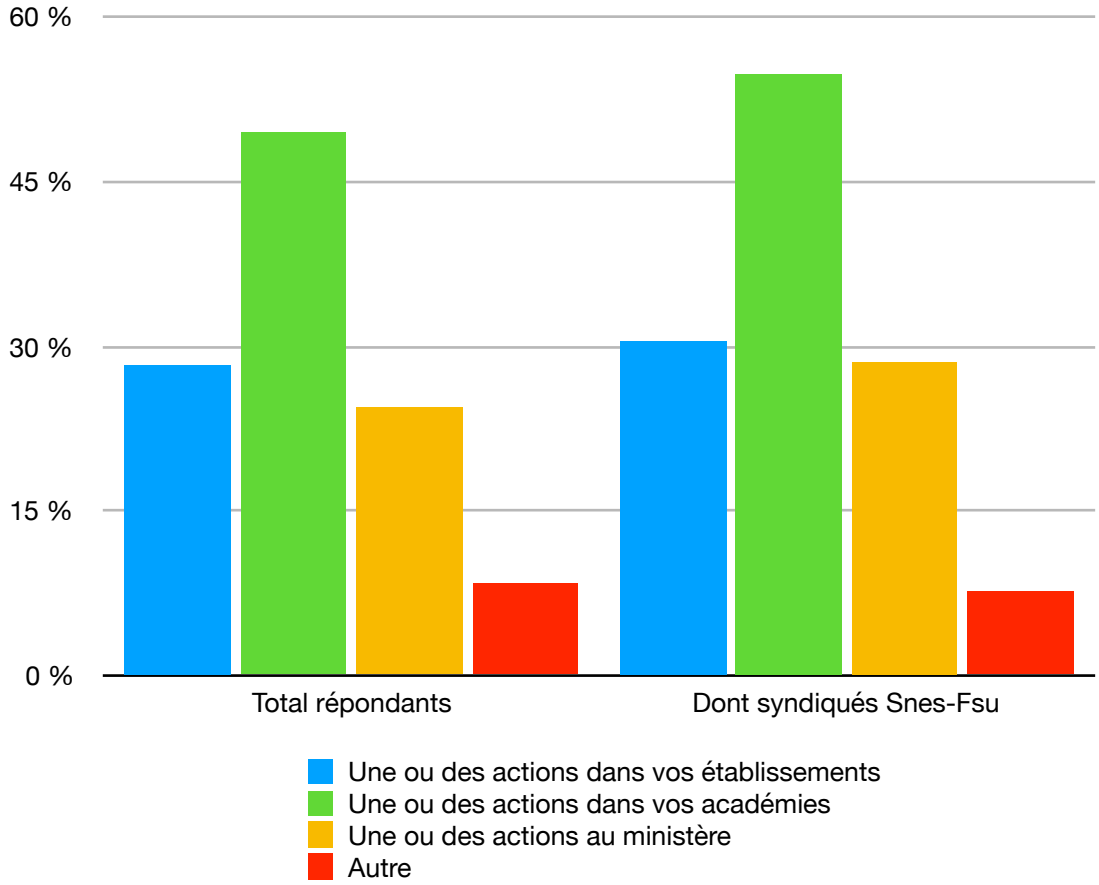

Les professeurs documentalistes sont prêts à obtenir, par l'action, des avancées concrètes.
La préférence des répondants va à 28% (dont 29% en collège, 30% en LP et 22% en lycée GT) pour des actions locales, et académiques (49%) qui restent à définir ensemble pour faire avancer les revendications du Snes-Fsu en construisant collectivement les conditions pour obtenir des avancées tant sur le plan professionnel que salarial.